Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1242

Artikel: Un combat presque perdu
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025265

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

25 janvier 1996 – nº 1242
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Un combat presque perdu

Lorsque le ban et l'arrière ban du conservatisme le plus obtus et un Conseil fédéral timoré et divisé en viennent à en découdre devant le peuple, c'est le second qui risque bien d'aller au tapis. Tel est le probable scénario que va se jouer prochainement autour de la réforme du gouvernement et de l'administration, contre laquelle une demande de référendum vient d'être déposée. Cette défaite annoncée, le Conseil fédéral en porte une lourde part de responsabilité.

Lorsqu'en 1990 les sénateurs-professeurs Rhinow et Petitpierre relancent la réforme du gouvernement, chacun s'accorde sur le constat: les conseillers fédéraux, trop occupés par la gestion de leur département et de plus en plus sollicités par la scène internationale, n'ont plus le temps et la disponibilité d'esprit nécessaires pour gouverner au sein du collège.

Le Conseil fédéral opte alors pour une démarche en deux temps. D'abord décharger rapidement l'exécutif en désignant des secrétaires d'Etat – une révision législative suffit. Ensuite procéder à une réforme plus fondamentale – soit augmenter le nombre des membres du collège et renforcer la présidence, soit créer deux niveaux, un présidium et un gouvernement.

On appréciera le sens de l'urgence puisqu'il faut cinq ans pour mettre le projet sous toit. Le Conseil fédéral est divisé sur le sujet. Otto Stich n'a pas besoin d'aide, alors que d'autres veulent bien d'un ou plusieurs adjoints, mais à condition que ces derniers ne leur fassent pas d'ombre: ils resteront donc fonctionnaires. Quant à leurs tâches potentielles, elles sont si diverses dans l'esprit du Conseil fédéral qu'on peut imaginer le secrétaire d'Etat aussi bien en alter ego du chef de département qu'en porte-serviette.

Le parlement profite bien sûr de l'indécision gouvernementale. Il ramène l'effectif maximum des grand commis de 21 à 10 et s'attribue la compétence de confirmer la nomination de celles et ceux qui paraîtront devant lui en lieu et place du chef de département.

Ce flou peu artistique dans lequel baigne une réforme nécessaire, le Conseil fédéral aurait pu le dissiper. En présentant simultanément une réorganisation de son administration, une compétence que lui délègue justement la loi créant les secrétaires d'Etat: rééquilibrage entre les départements, regroupement et élaguage d'offices. Le besoin de rationaliser ne manque pas dans une administration qui s'est construite de manière anarchique au fil des décennies.

Mais là également, le Conseil fédéral a failli. Paralysés par la défense de leur territoire, tout occupés à leurs calculs d'épicerie politique, les membres du collège, en deux ans, n'ont pas réussi à accoucher d'un nouvel organigramme. Le gouvernement s'apprête maintenant à confier cette mission à des spécialistes externes. Le projet arrivera probablement trop tard pour contrecarrer les arguments du comité référendaire, justifier concrètement le besoin de secrétaires d'Etat et préciser leurs tâches.

Car les opposants ont su profiter des tergiversations des autorités. En mettant l'accent sur le coût de cette réforme et sur la nécessité de réduire les effectifs de l'administration, ils flattent les idées reçues d'une opinion sensible aux mesures d'économie et méfiante à l'égard des autorités et de la fonction publique. Le prix des secrétaires d'Etat calculé par les opposants – 10 millions par an – est totalement fantaisiste et la réorganisation de l'administration devrait engendrer des économies substantielles. Mais comment le montrer de manière convaincante en l'absence d'un projet concret?

En réalité, plus que des économies aléatoires, les référendaires visent la capacité d'action de la Confédération et de son pouvoir exécutif. Ce sont les mêmes – l'Union suisse des arts et métiers, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre, une partie de l'Union démocratique du centre, les automobilistes camouflés sous l'étendard de la liberté – qui s'en sont pris à la fiscalité fédérale directe et qui refusent toute ouverture de la Suisse vers l'Europe. Une fois de plus, l'indécision des autorités va faire le lit des partisans du splendide isolement de la Suisse.

JD